

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.01

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

**Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
2025 DU BUDGET GENERAL**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Maringes ;

Vu le compte Financier Unique 2025 du budget général ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Considérants les éléments susvisés ;

Le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique 2025 du budget général de la commune qui présente les dépenses et recette suivantes en section de fonctionnement et section d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses	344 024.51€
Recettes	405 564.67€
Bilan exercice	61 540.16€
Excédent antérieur reporté (002)	157 876.56€
Résultat de fonctionnement	219 416.72€

INVESTISSEMENT

Dépenses	374 734.61€
Recettes	191 673.15€
Bilan exercice	-183 061.46€
Excédent antérieur reporté (001)	113 599.22€
Restes à réaliser	-49 531.98€
Résultat d'investissement (compte-tenu des restes à réaliser)	-118 994.22€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget général sur l'année 2025,

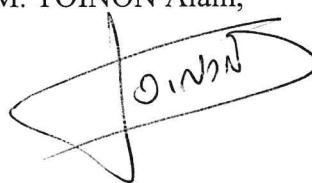
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MARIGNAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'François DUMONT'.

Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'TOINON', written over a large, stylized, handwritten 'X' or similar mark.